

GUIDE DES CRITERES DE SELECTION

OS17 : Maîtriser les coûts du passage portuaire

Axe 8 : Diminuer les surcoûts liés à l'ultrapériphéricité

Objectif spécifique 17 : Maîtriser les coûts du passage portuaire

Description de l'objectif :

La mesure a pour objet d'améliorer la performance de l'offre portuaire et la compétitivité du passage portuaire.

Les objectifs poursuivis :

Sécurisation du tirant d'eau

Amélioration de la qualité de la manutention

Augmentation des capacités de stockage

Diminution du temps de quai

Exemple d'actions éligibles :

- Dragage du chenal
- Modernisation de la manutention en prévoyant l'installation d'équipements modernes et autonomes de chargement/ Déchargement des navires (grues de quai)
- Optimisation de la gestion des terre-pleins et des accès terrestres par la réhabilitation des terre-pleins et la création d'un complexe moderne d'entrée sortie du port

Territoires :

Zone de dégrad des cannes

Modalités de sélection des projets :

Au Fil de l'eau

Critère de sélection des projets (obligatoires et entre projets similaires) :

Obligatoires :

Cohérence du projet d'infrastructure dans le cadre d'un plan d'aménagement plus global : Schéma d'Aménagement Régional- SAR, schéma de Cohérence Territoriale- SCOT, plan local d'urbanisme- PLU, du schéma régional des transports (SRT), et tous autres dispositifs contractuels en cours

Respect de toutes les obligations prescrites par les réglementations nationales et européennes (notamment conformité des procédures vis-à-vis du droit de l'environnement, et de l'urbanisme)
Conditions d'exploitation et de fonctionnement attestées par le maître d'ouvrage et permettant de garantir une pérennité minimale de 5 ans pour les investissements envisagés.
Prise en compte du développement durable (réduction des consommations d'énergie, utilisation de matériaux locaux,..)
Prise en compte de l'égalité des chances et la non-discrimination
Prise en compte de l'insertion régionale (collaborer dans la gestion de ressources partagées et de biens communs régionaux)
Contribution à la dynamique de cohésion sociale
Inscription des infrastructures dans le projet stratégique du grand port maritime
Valorisation du site (Bonne intégration dans l'environnement)

Bénéficiaires éligibles :

Grand port maritime de Guyane
Concessionnaires
Gestionnaire port

Groupes cibles :

Toute la population et les entreprises pour les infrastructures à rayonnement régional (port de commerce de dégrad des cannes)

Exemples de dépenses éligibles :

Etudes (faisabilité, techniques et environnementales, études d'urbanisme, analyse juridique, maîtrise d'œuvre, conduite d'opération et coûts d'assistance à maîtrise d'ouvrage..)
Coût de l'achat de terrain bâti et non bâti est éligible au cofinancement des fonds européens dans la limite de 10% des dépenses totales éligibles de l'opération concernée et s'il existe un lien direct entre l'achat de terrain et les objectifs de l'opération cofinancée
Travaux et investissements matériels liés à la création et à l'amélioration de l'infrastructure, portuaire et héliportuaire participant aux objectifs visés ci-dessus
Frais induits par l'obligation d'assurer la publicité du cofinancement communautaire du projet
Frais induits par le maintien du gabarit

Exemples de dépenses inéligibles :

Les frais de structure : frais administratifs de la structure, charges, loyers, consommables, etc..

Indications financières :

Enveloppe financière prévue sur cette action : **51M€ dont 33M€ de FEDER**

Taux indicatif de FEDER : **64.74%**

Encadrement communautaire et national en vigueur.

Complémentarité avec les autres programmes d'investissement ou les autres programmes européens :

L'amélioration de la performance de l'offre portuaire contribuera à la compétitivité du passage portuaire notamment pour les acteurs économiques.

Le financement du bac la Gabrielle sur le **Programme de Coopération Interreg Amazonie- axes 1 / 2** permettra la circulation des marchandises entre la Guyane et le Suriname.

Indicateurs de résultat, de réalisation et financier :

Optimiser la gestion des ressources portuaires								OS17
Indicateur de résultat	Numéro d'identification	Unité de mesure de l'indicateur	Valeur de référence	Année de référence	valeur cible	source de l'information	fréquence d'établissement des rapports	Valeur intermédiaire 2018
Réduction des temps d'escale pour les porte-conteneurs	OS17-1	Jours	3,65	2013	2,85	GPM-G	Tous les deux ans	
Indicateur de réalisation	Numéro d'identification	Unité de mesure de l'indicateur	Valeur de référence	Année de référence	valeur cible	source de l'information	fréquence d'établissement des rapports	Valeur intermédiaire 2018
% de Surfaces de terre-pleins créées ou réhabilitées sur le terminal conteneurs	OS17-2	%	0,00%	2013	21%	GPM-G	Annuelle	
Pourcentage linéaire de quai permettant de recevoir des navires non équipés de leurs propres moyens de déchargement	OS17-3	%	0,00%	2013	74%	GPM-G	Annuelle	50,00%
Indicateur financier	Numéro d'identification	Unité de mesure de l'indicateur	Valeur de référence	Année de référence	valeur cible	source de l'information	fréquence d'établissement des rapports	Valeur intermédiaire 2018
Montant total certifié	OS17-4	Euros			84 452 805	Région/ Synergie		32 000 000

Services en charge de l'instruction :

Collectivité Territoriale de Guyane – Département instruction - Service FEDER